



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Mardi 30 juin 2020 à 15h30  
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **mardi 30 juin 2020 à 15h30** salle Artemisia à La Gacilly (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole  
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine et de Redon Agglomération  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté  
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas  
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole  
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

**Pouvoirs :**

M. Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à Jean-François MARY  
M. Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-François MARY  
M. Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté donne pouvoir à Pascal HERVÉ  
M. Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON  
M. Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté donne pouvoir à David MOIZAN

**Excusés :**

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté  
Monsieur Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo  
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté  
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Assistaient également :**

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Madame Vanessa LEFEBVRE, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
et  
Services EPTB Vilaine :  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique  
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière  
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées

\*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Mardi 30 Juin 2020 à 15h30  
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

**1 – GOUVERNANCE & PLANNING**

**(Prolongement du mandat du Bureau et du Comité Syndical)**

Lors de la séance du 28 février, le Président a lancé un travail de réflexion sur le fonctionnement de la Gouvernance avant le renouvellement du Comité Syndical. Un bureau devait se réunir pour préparer l'arrivée des élus et l'installation du futur Comité Syndical.

La crise sanitaire due au COVID 19 est arrivée en mars. Elle nous impacte doublement avec l'annulation du deuxième tour des élections municipales et un fonctionnement dégradé des instances et des services des collectivités.

Initialement, l'installation du Comité Syndical était envisagée au 19 juin. Compte tenu du report du deuxième tour des élections municipales, elle est reprogrammée le 9 octobre.

Dans cet intervalle, l'état d'urgence sanitaire a nécessité la mise en place d'un certain nombre de dispositions pour faire face aux difficultés : pouvoirs renforcés donnés au Président afin de permettre la tenue d'un Comité Syndical avec un quorum réduit, augmentation du nombre de pouvoirs de vote aux délégués et organisation de réunions en visio-conférence.

Bien que la gouvernance et le pilotage de l'Etablissement soient du ressort du Président, Monsieur MARY souhaite que les Vice-Présidents et les membres du Bureau soient également impliqués. Une réunion du Bureau Syndical a donc été organisée le 19 mai dernier.

Fin décembre, le calendrier de travail du bureau a été envisagé sur une hypothèse de 6 bureaux par an organisés sur le territoire, avec la proposition d'un bureau annuel dédié à la stratégie-programmation qui serait élargi au président de la CLE et peut-être à certains agents de l'EPTB. Dans cette situation particulière, il sera sans doute difficile de planifier toutes ces réunions mais il nous faut établir un calendrier jusqu'à l'installation du Comité Syndical pour assurer la gestion « normale » de l'EPTB.

Il reste la question de la portée des décisions à prendre dans cette « prolongation » de mandat. Nous nous étions organisés pour expédier les affaires courantes jusqu'à l'été et non jusqu'à la fin de l'année. L'activité de l'EPTB nécessite de réunir le Comité Syndical. L'ordre du jour des futures séances ne pourra pas se limiter aux « simples » affaires courantes, ce qui donne un rôle important au Bureau qui devra veiller aux conséquences des décisions à prendre pour ne pas impacter le déroulement du prochain mandat.

L'état de crise sanitaire étant toujours d'actualité, le format d'organisation ne pourra pas être habituel. Nous ne pourrions sans doute pas rassembler 46 élus. Dans le respect des règles de distanciation, le Comité Syndical sera organisé en nombre réduit pour les délégués en présentiel, les autres élus pouvant être présents sous forme de visio-conférence, sur la base d'un élu par collectivité membre. Les mesures en lien avec la crise sanitaire du COVID 19 permettent de donner deux pouvoirs par élu, ce qui peut encore limiter le nombre d'élus présents ou en visio-conférence. Le quorum serait également réduit au tiers.

L'ordre du jour de ce Comité Syndical va permettre de débattre des décisions à prendre dans cette « prolongation » de mandat, c'est-à-dire au-delà des affaires courantes : elles concerneront en 2020 les dossiers qui imposeraient un choix en raison d'impératifs, du bon fonctionnement des activités pour le moyen terme ou du blocage d'un dossier stratégique pour l'EPTB ou le Bassin.

Pour alimenter les discussions du Comité Syndical, il y a entre autres :

- Les dossiers/actions inscrits et votés lors du budget 2020 (affaires courantes...)
- Les dossiers liés à l'actualité
- Les dossiers stratégiques à traiter lors du futur mandat (PJ et tableau joint).

Dans le tableau des dossiers stratégiques, certains demandent des décisions en 2020 (GEMA Vilaine Amont, Protocoles de transfert PI, Financement, RH...) pour ne pas compromettre leur bon avancement ou leur réussite. Il pourrait être nécessaire de se concerter avec les nouvelles gouvernances d'EPCI qui seront mises en place.

D'autres amènent des débats pour discuter de modifications lourdes statutaires et de gouvernance qui sont à repousser aux séances du prochain mandat.

Sans oublier le Comité Syndical dédié aux orientations budgétaires, fixé d'ordinaire mi-novembre conformément au règlement intérieur. Cette année, il sera sans doute à décaler mi-décembre.

Dans le cadre de ce Comité Syndical, les élus encore en place aujourd'hui, doivent se réunir pour définir la poursuite du mandat actuel, continuer à prendre des décisions pour le bon fonctionnement de l'EPTB et poursuivre les actions sur le Bassin.

Le point essentiel concerne la poursuite de la gouvernance actuelle et la concertation avec les nouveaux élus en responsabilité dans les EPCI pendant la période intermédiaire de juin à octobre afin de faire avancer les dossiers importants de l'EPTB.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte des diverses dates et de la poursuite de certains dossiers jusqu'à l'installation du futur Comité syndical prévue le 9 octobre prochain.**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Jean-François MARY**

## TABLEAU DES DECISIONS STRATEGIQUES

MODIFICATION DES STATUTS	SUJETS	MANDAT ACTUEL EPTB	GOVERNANCE INTERMEDIAIRE	FUTUR MANDAT EPTB
		AVANCEMENT	CONCERTATION POSSIBLE	ECHEANCE PROCHAIN MANDAT
Oui	Modifications statutaires suite à l'entrée de la Région Bretagne	Convention provisoire pour 2020	oui, sur une modification minimale	à traiter fin 2020
Oui	Evolution du poids des collèges (Régions, Départements)	Elargissement du collège		à traiter en 2021
Oui	Elargissement du nombre de membres dans le collège Eau Potable	Demande GMVA		à traiter fin 2020 début 2021
Oui	Intégration des ouvrages PI dans la compétence SOCLE	Demande CC Chateaubriant-Derval	oui, élargissement protocole PI	à traiter en 2021
Non	Définir des objectifs ambitions GEMA et appui compétence SOCLE	Répondre aux objectifs de la DCE	oui, ambition sur la GEMA vilaine amont	à traiter en 2021
Non	Appui compétence SOCLE pour créer de la solidarité sur le Bassin	Travail sur la redevance EPTB	oui, pour création financement supplémentaire (lobby national)	à traiter en 2021
Non	Programme d'aménagement d'intérêt commun (PAIC)	Projet du futur Mandat et de SAGE	oui, pour la reflexion	à traiter en 2021
Non	GEMA Vilaine amont	Feu vert pour étudier la mise en place de 2 unités	oui pour l'organisation et le transfert GEMA	A traiter en 2020, validation 2021
Non	Projet de deuxième écluse	Etude bilan et alternatives	oui pour avancer sur un nouveau projet	A traiter en 2020, validation 2021